

## COUVERTURE SUISSE

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : STAR BRITE MARINE POLISH

Numéro d'article : 85732

UFI : AGEN-V73A-900J-KUVQ

#### 1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien bateau.

#### 1.3 Identification du fournisseur

Fournisseur: TELL's Power AG  
Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

: 041 850 77 44  
Téléphone : [info@tellspower.ch](mailto:info@tellspower.ch)  
E-Mail : [www.tellspower.ch](http://www.tellspower.ch)  
Website :

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: **145** (24 h.)

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE POLISH SUPER PROTECTEUR  
Code de produit : 85732

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. Entretien bateau.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.  
86 bis route de Brignais  
69630 Chaponost, France  
Téléphone : +33-478-56-77-80  
Télécopie : +33-472-39-97-96  
E-mail : jp.kitzinger@starbrite-europe.com  
Website : www.starbrite.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

Téléphone : 144, 118, 117

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS)

145

(24 heures sur 24)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.

Risques pour la santé : Peut provoquer des lésions au système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.

Risques physiques/  
chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Risques pour  
l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases

: H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 cns inh	Peut provoquer des lésions au système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260 vapeur	Ne pas respirer les vapeurs.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire (99/45/CE et/ou (CE) no 1272/2008)

- : Contient: Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
- : Si le mélange est étiqueté conformément au Règlement (CE) no 1272/2008, l'étiquette doit porter (tambien) l'indication suivante: Contient: Solvant Stoddard
- : 2 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Autres informations : Selon le Règlement (CE) no 1272/2008 l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher.

### 2.3. Autres dangers

Autres informations : Inconnu.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

\*

### 3.2. Mélanges

 Description de produit : Mélange. Ingrédients inclus dans la liste UE des substances "SVHC":  
 Octaméthylcyclotétrasiloxane

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	10 - 20	64742-47-8	265-149-8		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	5 - 10	64742-48-9	265-150-3		
Siloxanes and Silicones, di-Me, [[[3-[(2-aminoethyl)amino]propyl]dimethoxysilyloxy]-terminated	1 - 5	71750-80-6	-----		
Solvant Stoddard	1 - 5	8052-41-3	232-489-3		
Propane-2-ol	1 - 5	67-63-0	200-661-7		
Diméthylsiloxane, produit de réaction avec méthyltriméthoxysilane & aminoéthylaminopropyltriméthoxysilane, avec terminaison hydroxy	1 - 5	69430-37-1	628-867-6		
Méthanol	0,1 - 1	67-56-1	200-659-6		
Dioxyde de titane	0,1 - 1	13463-67-7	236-675-5	MAC	
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,1	55965-84-9	611-341-5		

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Asp. Tox. 1	H304; EUH066	GHS08

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1	H226; H304; EUH066	GHS02; GHS08	
Siloxanes and Silicones, di-Me, [[[3-[(2-aminoethyl)amino]propyl]dimethoxysilyloxy]-terminated	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
Solvant Stoddard	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; STOT SE 3; STOT RE 1; Aquatic Chronic 2	H226; H304; H336; H372; H411; EUH066	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Propane-2-ol	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H225; H319; H336	GHS02; GHS07	
Diméthylsiloxane, produit de réaction avec méthyltriméthoxysilane & aminoéthyltriméthoxysilane, avec terminaison hydroxy	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2	H225; H315; H319	GHS02; GHS07	
Méthanol	Flam. Liq. 2; Acute Tox. 3; STOT SE 1	H225; H331; H311; H301; H370	GHS02; GHS06; GHS08	H371 : C ≥ 3 %
Dioxyde de titane	-----	-----	-----	
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H331; H311; H301; H314; H317; H410	GHS06; GHS05; GHS09	M (acute) = 1 H319 : C ≥ 0.06 % H315 : C ≥ 0.06 % H317 : C ≥ 0.002 % H314 B : C ≥ 0.6 %

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

#### SECTION 4 PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

###### Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

#### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.  
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : Fluorure d'hydrogène . Fluor . En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.  
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. À protéger contre des rayons solaires  
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

**SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

\*

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

 Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		1200	-	CEFIC-HSPA
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	CH	300	600	4x15 min.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	EC	116	-	Recommendation in CLH-document - 2010
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		1200	-	CEFIC-HSPA
Solvant Stoddard	BE	533	-	-
Solvant Stoddard	CH	525	-	-
Solvant Stoddard	EC	116	-	-
Propane-2-ol	FR	-	980	-
Propane-2-ol	BE	997	1248	-
Propane-2-ol	CH	500	1000	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
Méthanol	FR	260	1300	Risque de pénétration percutanée
Méthanol	BE	266	333	D
Méthanol	CH	260	1040	Haut., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft gruppe C
Méthanol	EC	260	-	Skin
Méthanol		260	-	-
Dioxyde de titane	FR	10	-	-
Dioxyde de titane	BE	10	-	-
Dioxyde de titane	CH	3	-	alveolengängig, Schwangerschaft Gruppe C.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Crème.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 9,8	
Hydrosolubilité	: Emulsifiable.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	
Point d'éclair	: 52 °C	(PMcc) Ne peut favoriser la combustion.
Température d'auto-inflammabilité	: 282 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,6 ( Distillats légers (pétrole), hydrotraités ) Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12 Propane-2-ol
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: 4000 mm <sup>2</sup> /sec	(1 mm <sup>2</sup> /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: 1500 mm <sup>2</sup> /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: Inconnu.	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,986 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

**Inhalation**

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 16 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Toxicité chronique : Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée. Organe(s) cible : Système nerveux central. Effet: L'exposition répétée peut provoquer des lésions du système nerveux central. Peut provoquer encéphalopathie toxique.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact cutané**

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 16 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire**

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible.

**Ingestion**

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations toxicologiques:**

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	NOAEL (développement, orale)	2,8 mg/kg bw/d	----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	----	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	OECD 453	Rat
	NOEL (inhalation)	0,34 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (dermale)	0,104 mg/kg bw/d	----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	----	Cobaye
	Irritation des yeux	Corrosif.	----	Lapin
	Irritation de la peau	Corrosif.	----	Lapin
	NOAEL (orale)	2,8 mg/kg bw/d	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 75 mg/kg bw	----	Lapin
DL50 (orale)	59 mg/kg bw	----	Rat	

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**12.1. Toxicité**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.



Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 28 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 18 mg/l. Contient 6 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Le produit répandu peut pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface et souterraines.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Solvant Stoddard	Cl50 (algues) - estimation	> 1 mg/l	----	----
	CL50 (poisson) - estimation	> 10 mg/l	----	----
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 10 mg/l	----	----
	Log P(oe)	5,2		

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 295 g/l

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 06 10 02 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : Aucun.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition : Non régularisé.

**14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement**

ADR / RID (route/chemin de fer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

**SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE : Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Ce produit n'est pas classifié 'Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.' en se basant sur point 3.2.3 d'annexe VI de directive des Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Autres informations : Non applicable.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

\*

**16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (CE) 1907/2006 datée du 8 décembre 2006 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Provoque des lésions aux organes.
H372	Provoque des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Histoire

Date de la première émission	: 04-06-2005
Date de la seconde émission	: 06-03-2012
Date de la troisième émission	: 04-05-2012
Date de la quatrième émission	: 20-06-2012
Date de la cinquième émission	: 13-01-2013

Ci-joint toutes les éditions précédentes sont expiré.